InclusionS sociales • Santé • Emploi

HABILITATION ELECTRIQUE INITIALE
B1 - B1V - B2 - B2V - BR - BE

3 jours

28 rue de l' Aiguette
31100 TOULOUSE

OBJECTIFS

Les objectifs de la formation Habilitation électrique initiale : opérations d'ordre en basse tension et/ou mesure et/ou vérification

Exécuter en sécurité des opérations d'ordre électrique en Basse dans le respect des textes réglementaires et des prescriptions de la norme NF C18-510

PUBLIC

Toute personne chargée d'assurer des opérations d'ordre électrique, travaux, interventions, essais, mesures, ou autres opérations sur des installations électriques en BT

PRE-REQUIS

- Différencier les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu
- Identifier les dispositifs de protection contre les contacts directs et indirects
- Identifier les équipements électriques dans leur environnement (fonction : séparation, protection, commande, etc.)
- Lire un schéma électrique et reconnaître les matériels à partir de leurs symboles

MOYENS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES

Profil du formateur : Expert en prévention électrique, diplômé en génie électrique et électrotechnique
Expérience de 30 ans

Moyens techniques : Alternance de parties théoriques et pratiques
Moyens pédagogiques : Kits EPC/EPI, matériel de démonstration, maquette pédagogiques, livret d'exercices, supports numériques, guidance personnalisée

EN FIN DE FORMATION

Remise de l'avis et du titre pré-rédigé adressés à l'employeur lui permettant de délivrer le titre d'habilitation électrique (durée de validité recommandée selon la NFC 18-510 : 3 ans)

MODALITÉS D'EVALUATION

- Contrôle des connaissances théoriques à l'aide d'un QCM
- Evaluation des savoir-faire à l'aide d'une mise en situation

InclusionS sociales . Santé . Emploi

CONTENU

- Notions sur les grandeurs de base (grandeurs physiques en électricité (tension, intensité, résistance, puissance, alternative, continue), réseaux électriques basse tension (monophasé, triphasé, conducteur de protection), de la production à l'utilisation (centrale, photovoltaïque, éolienne, groupe électrogène, transport haute tension, poste de transformation,...)
- Dangers de l'électricité, risques électriques (analyse des risques et des accidents), les mécanismes d'électrisation (l'électrocution, l'électrisation, seuils de tensions et d'intensité dangereuses), le court-circuit
- Appareillages électriques (Disjoncteur - Sectionneur - Interrupteur - Différentiel - Fusible)
- Les symboles d'habilitation électrique (les différents niveaux d'habilitation, les différents types d'opérations, la chaîne d'encadrement)
- Moyens de Protection Collective et Individuelle (la gradation des moyens de protection, la consignation électrique, le balisage de la zone de travail, les nappes isolantes, les gants isolants : latex ou composite, l'écran facial, le tapis isolant)
- La consignation (les différentes étapes de consignation, la consignation en une étape, la consignation en 2 étapes, les équipements nécessaires, les bonnes pratiques)
- Documents applicables (Titre d'habilitation - Attestation de consignation - Autorisation de travail - Avis de fin de travail - Déclaration de projet de travaux)
- Réglementation en vigueur (le décret 2010-1118 et les arrêtés afférents, la norme NF C18-510)
- Asservissements - Fiches de manœuvre - étapes de consignation)
- Durant les Travaux Pratiques (sur le site de l'UCRM), les stagiaires seront évalués sur les savoirs et savoir-faire suivants :
 - Identification des ouvrages BT ou des installations BT et les zones d'environnement objet des travaux (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.)
 - Évaluation des risques pour une situation donnée et correspondant aux habilitations visées
 - Comportement adapté à la situation et respect des prescriptions de sécurité
 - Identification, vérification et utilisation des Moyens de Protection Collective et Individuelle gants isolants, écran facial, balisage, etc.)
 - Élimination du risque de présence de tension (nappage, habillage, etc.)
 - Identification des différents acteurs (chargé d'exploitation électrique, chargé de consignation, chargé de travaux, exécutant, etc.)
 - Échanges avec les différents acteurs Réalisation d'une consignation BT en 1 et 2 étapes
 - Rédaction et utilisation des différents documents
 - Identification, vérification et utilisation du matériel et des outils dans un environnement électrique
 - Préparation, organisation, délimitation et signalisation de la zone de travail et d'intervention
 - Réalisation de travaux hors tension BT avec ou sans présence de pièces nues sous tension
 - Respecter et faire respecter les instructions de sécurité, la zone de travail
 - Réalisation d'opérations BT de dépannage, de mesurage, d'essai, de connexion et de déconnexion en présence de tension

BESOIN DE PLUS D'INFO ?

d.besse@ucrm.fr

FINANCEMENT

Employeur ou auto-financement

Possibilité de financement France Travail

Tarif : devis sur demande

DELAI D'ACCES

A titre indicatif, un mois après la demande